



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Distribution de l'électricité

Question écrite n° 4184

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur les conséquences de la politique d'enterrement des lignes électriques de basse et moyenne tension sur les entreprises fournissant EDF en produits de lignes aériennes. Sans remettre en cause cette nécessité environnementale, il rappelle que ces décisions des pouvoirs publics amènent des perturbations sur les marchés publics en direction de ces entreprises. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour en atténuer les effets en matière d'aide à certaines reconversions, de formation professionnelle et de définition anticipée de nouveaux marchés.

Texte de la réponse

Aux termes du protocole du 25 août 1992 relatif à l'insertion des réseaux électriques dans l'environnement, signé par l'État et Electricité de France, cet établissement s'est engagée à accentuer sensiblement son effort visant à utiliser la technique souterraine pour la construction de ses nouvelles lignes à basse (BT) et moyenne tension (HTA). EDF s'est également engagée à accroître le kilométrage de lignes neuves à haute tension (63000 et 90 000 volts) construites annuellement en souterrain. Mais, en raison principalement du surcoût de cette technique par rapport à la technique aérienne pour ce dernier niveau de tension, l'enfouissement de ce type d'ouvrage n'est envisageable que dans des zones bien déterminées (sites classés ou inscrits, abords de monuments historiques, parcs nationaux et régionaux, zones péri-urbaines denses et abords de postes de transformation). Cette politique ne doit néanmoins pas remettre en cause ni les recherches conduites pour améliorer l'esthétique et les qualités techniques des ouvrages aériens ou pour limiter les risques qu'ils présentent pour l'avifaune, ni la mise en œuvre des résultats obtenus à l'issue de ces recherches. En ce qui concerne l'avenir du marché des produits pour les lignes HTA, la conjoncture économique actuelle entraîne une baisse des besoins de raccordements électriques. Néanmoins, EDF tiendra les engagements qu'elle a pris de stabiliser le kilométrage de ce type d'ouvrage en aérien et d'en construire environ 11 000 kilomètres par an en souterrain. Mais les centaines de milliers de kilomètres de lignes aériennes existantes doivent continuer à être entretenues et améliorées. De ce fait, bien qu'en régression, les travaux de construction et d'aménagement des réseaux aériens se poursuivront encore pendant de nombreuses années. Conscients de la gêne apportée aux entreprises du secteur électrique, les pouvoirs publics et Electricité de France cherchent actuellement à définir des mesures susceptibles d'accroître le volume des travaux nécessaires, comme par exemple l'anticipation de certains renouvellements.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4184

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2169

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3937